

Le professionnalisme du tandem AMADOU DJIBRIL - AHYI reconnu par VLAVONOU



► Les députés Solange MEHOU, Eugénie KOUANA et Lafia BOUBAKARI apprécient... Page 9



CONSULAT HONORAIRE DU BÉNIN À LIBREVILLE PRÈS DU GABON Page 11

Youssouf MAROYA, une vie au service des Béninois



OPÉRATION DE REPRESSION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE L'UP le Renouveau formule 04 recommandations au gouvernement Page 4

CQM rénové Avril 2024

Le Gouvernement renoue avec la régularité des sessions de composition

Depuis le lundi 22 avril 2024 dernier, 41.525 candidats composent pour l'obtention du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM). Cette session d'avril 2024 dont les épreuves ont été conjointement lancées par les Ministres Kouaro Yves CHABI et Modeste Tihounté KÉRÉKOU, marque le retour à la régularité du déroulement des deux sessions classiques de chaque année.

Répartis dans 129 centres d'examen comprenant en leur sein 900 sites de composition, ces apprenants en fin de formation professionnelle planchent depuis ce lundi 22 avril 2024 et ce, pendant 6 jours sur toute l'étendue du territoire national. Le top de l'examen a été donné conjointement par le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Monsieur Kouaro Yves CHABI, et son collègue en charge des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Modeste Tihounté KÉRÉKOU.

C'était en présence du Préfet du département de l'Ouémé, Dr. Marie AK-

POTROSSOU, du Président de la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA- Benin), Monsieur Soufiyanou IMOROU, de la 1ère Vice-présidente de la CMA-Bénin, du chef de la délégation de l'Ouémé, de la représentante de Madame le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, du représentant du Maire de Porto-Novo ainsi que des différents acteurs du secteur.

Organisé par la CMA-Bénin avec l'appui technique de la Direction des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, le CQM est un examen qui sanctionne la fin de formation en apprentissage auprès des patrons



artisans.

La cérémonie de lancement officiel au Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo a été marquée par le passage des autorités dans les différentes salles de composition où les candidats ont été classés par corps de métier, les conseils des autorités et la vérification minutieuse des enveloppes contenant les épreuves par les candidats. « Je me réjouis du choix de mon département pour le lancement, ce jour, de l'examen du CQM rénové. Le Gouvernement attache, de plus en plus, du prix à la professionnalisation », s'est réjoui le Préfet, Dr Marie AKPOTROSSOU.

Le CQM a été institué par le

Gouvernement pour reconnaître la compétence des apprenants au terme de leur apprentissage. C'est ce qu'a expliqué le Ministre Modeste Tihounté KÉRÉKOU tout en rappelant les statistiques. « Pour cette session d'avril 2024 du CQM rénové, 41.525 candidats composent dans 125 métiers sur le plan national. Nous avons 129 centres de composition et 900 sites. C'est un examen très sérieux. C'est pour ça que la CMA-Bénin a été appuyée par la DEC/ MESTFP pour son organisation. Nous souhaitons bonne chance à tous les candidats ». Pour sa part, le Ministre Kouaro Yves CHABI a rassuré sur l'organisation et les innovations. « C'est

un CQM rénové. Il est rénové parce que c'est un examen qui est organisé désormais dans les règles de l'art. C'est un CQM pris en charge par les instances institutionnalisées. Nous pouvons en être fiers. Toutes les dispositions ont été prises pour que tout se déroule très bien », a-t-il soutenu.

La satisfaction des artisans dans l'organisation de cette session du CQM a été également évoquée par le président de la CMA - Bénin, Monsieur Soufiyanou IMOROU, qui s'est réjoui de l'effectivité du lancement. Le président de la CMA-Bénin a aussi remercié tous les acteurs ayant contribué à ce résultat.

Après le Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo, les deux Ministres et leurs délégations se sont rendus sur le site de composition du Centre de Formation Professionnelle en Hôtellerie, Cuisine et Restauration sis à Dowa toujours à Porto-Novo.

Album Photos



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lebledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lebledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
ADEOTI Faïcal

Amélioration du taux de présence des députés aux activités parlementaires

Le président VLAVONOU prône une gestion participative et exemplaire

Ce mardi 23 avril 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés de la 9ème législature ont adopté pour la 3ème fois consécutive le rapport d'activités du président Louis Gbèhounou VLAVONOU conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Dans ce rapport qui couvre la période du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024, il est mentionné une assiduité exceptionnelle des élus du peuple aux travaux en commission comme en plénière. Ce qui a induit, en revanche, une production législative qui force l'admiration.



l'entrée de jeu, l'autorité parlementaire a exprimé une pensée émue pour le député Abel SOUROKOU décédé et dont il a honoré la mémoire en invitant la 9ème législature à poursuivre avec abnégation la mission Républicaine entamée ensemble. Ce rapport d'activités a levé un coin de voile sur la production législative de ces six derniers mois. Ce qui amène à conclure que la 9ème législature prend ses marques. Dans sa présentation, le président VLAVONOU a noté avec satisfaction et grande joie les résultats obtenus et en a félicité les députés. «En ce qui concerne les activités parlementaires au cours de la période allant du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024, les membres du Bureau se sont réunis cinq (05) fois avec un taux moyen de participation de 91,41 % et les membres de la Conférence des présidents se sont réunis quatre (04) fois avec un taux moyen de participation de 90 % par réunion. En ce qui concerne la participation aux séances plénières, nous avons tenu vingt (20) séances dont quinze (15) en session ordinaires et cinq (5) en session extraordinaire au cours desquelles nous avons voté deux lois de finances, six lois ordinaires et sept lois portant autorisation de ratification ou d'adhésion. Lesdites séances plénières ont connu un taux moyen de participation de 84,17 %. Ce taux de participation est sensiblement équivalent à celui de la période du 1er avril au 30 septembre 2023 qui était de 84,51%, avec une baisse non significative de 0,34 points. On relève également que : vingt et un (21) députés ont un taux de participation de 100 % ; quatre-vingt-quatre (84) députés ont un taux de participation supérieur à 50 % ; quatre (04) députés seulement ont un taux de participation inférieur ou égal à 50 %», a déclaré le président de séance en ce qui

concerne l'assiduité des députés. Poursuivant sa présentation, il a dévoilé l'important travail législatif abattu au cours de la période de référence. «En ce qui concerne le travail législatif, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son Règlement intérieur, l'Assemblée nationale a tenu entre le 1er octobre 2023 et le 31 mars 2024, une session ordinaire et une session extraordinaire.

Conformément aux dispositions des articles 109 de la Constitution et 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, une part importante de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 a été prioritairement consacrée à l'étude et au vote du projet de loi de finances pour la gestion 2024. Ainsi, le projet de loi de finances adopté par l'Assemblée nationale, le 08 décembre 2023 sous le numéro 2023-01, s'équilibre en ressources et en charges à la somme de trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf milliards deux cent soixante-quatorze millions (3 199 274 000 000) de F CFA. Par cette adoption, l'Assemblée nationale a mis à la disposition du gouvernement, les moyens de la mise en œuvre de son programme pour l'exercice 2024. L'Assemblée nationale a en outre, procédé à l'examen et à l'adoption du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'État pour la gestion 2021 au cours de la séance plénière du 11 décembre 2023 sous le numéro

2023-02. Cet exercice tire son fondement de l'application de l'article 94 de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances qui dispose que « le contrôle parlementaire a posteriori de l'exécution de la loi de finances s'exerce lors de l'examen et du vote de la loi de règlement ». Cependant, il me paraît utile de rappeler que conformément aux dispositions de l'article 154 de la Constitution, l'Assemblée nationale a examiné une proposition de loi portant révision de la Constitution. Cette proposition n'a pas franchi l'étape de la prise en considération car à la suite du débat général, le rapport soumis au vote a recueilli soixante-onze (71) voix pour, trente-cinq (35) contre et deux (02) abstentions. Il ressort de ce vote que la majorité qualifiée des trois quarts (3/4) des cent neuf (109) membres composant l'Assemblée nationale, soit quatre-vingt-deux (82) députés, n'a pas pu être obtenue.», a indiqué le numéro des députés.

En guise de conclusion, le président VLAVONOU a fait quelques constats avant d'insister à nouveau sur le fait que le processus dans lequel la 9ème législature s'est engagée exige un grand esprit de responsabilité, de sacrifice et demande de la patience, afin que triomphe l'idéal démocratique pour lequel elle a opté.

Hermann OBINTI

Séance don de sang

Le Ministère de la santé donne encore l'exemple

Les agents du Ministère de la santé ont, une fois encore, exprimé leur engagement à assurer une disponibilité du produit sanguin dans les structures de santé du Bénin. Ils sont nombreux à donner leur sang le lundi 22 avril 2024, jour de la célébration des deux ans de mise en service du véhicule moderne de collecte de sang mis à la disposition de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine par la Fondation Claudine TALON.

Praticien averti, le chef du département de la santé, le Professeur Benjamin HOUNKPATIN connaît l'importance du liquide vital pendant les précieux moments d'urgence.

Il en cerne toute la valeur et c'est d'ailleurs pourquoi il se fait à chaque fois l'ardent défenseur de cette cause vitale. Il s'est une fois encore prêté à l'exercice ce lundi en demandant



à tous les agents du Ministère de la santé de donner leur sang pour sauver des

vies. Le message a été entendu car à l'arrivée, la moisson est bonne.

En deux ans, ce véhicule gracieusement offert par la Fondation Claudine TALON a été d'une utilité inestimable. Au cours de son intervention, le Directeur Général de l'ANTS, Dr Orou Bagou YOROU CHABI a démontré, chiffres à l'appui, la contribution de taille de ce dispositif moderne au service de la collecte du liquide vital.

La représentante de la Fondation s'est réjouie de la qualité du partenariat avec l'ANTS qui se consolide à chaque fois pour le bien-être des communautés.

Le véhicule a finalement pris congé de l'enceinte du Ministère de la santé en début d'après-midi avec dans sa gibecière, plusieurs poches de sang offerts avec amour par de nombreux agents.

Opération de répression des infractions au code de la route

L'UP le Renouveau formule 04 recommandations au Gouvernement

Le mardi 16 avril 2024, la Haute Direction Politique a tenu une séance de travail avec M. Alasane SEIDOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sur la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de sécurité routière, notamment, le contrôle et la répression des infractions relatives à la violation de l'obligation du port du casque par les usagers de la route en République du Bénin.



Après avoir écouté le Ministre sur le dispositif légal et le contexte opérationnel de la prévention et de la répression de ces infractions, les membres de la Haute Direction Politique ont évoqué avec ce dernier les préoccupations des citoyens sur le déroulement de cette opération, dont la nécessité n'est pas à discuter en raison de la valeur fondamentale qu'est la vie du citoyen dont elle vise à assurer la protection.

Toutefois, des cas d'excès manifestes jettent du discrédit sur cette opération qui vise à protéger les conducteurs de motos contre les traumatismes crâniens en cas d'accidents de la route.

À l'issue des échanges, la Haute Direction Politique a recommandé au Gouvernement de :

- 1) prendre des dispositions pour que cessent les dérives constatées et pour que la police républicaine continue de nous rendre fiers comme elle nous en a habitués depuis peu ;
- 2) prendre des mesures en vue de réduire substantiellement le montant des amendes en cas d'infractions ;
- 3) prendre des mesures incitatives pour un accès plus facile des citoyens aux casques de qualité ;

4) renforcer la sensibilisation des citoyens pour le port systématique de casque à moto et pour le respect du code de la route.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ses recommandations, l'Union Progressiste le Renouveau appelle les béninoises et les béninois à une conscience plus accrue de la protection de leur vie et de la sûreté individuelle et collective dont les fonctionnaires de police sont le garant et invite ces derniers à plus de respect des citoyens et plus de professionnalisme dans l'exécution de leur mission républicaine.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2024

Le Secrétaire Général
Gérard GBÉNONCHI

Mise en place des outils de gestion transparente au parlement

VLAVONOU tient le pari de la modernisation du Parlement

En exécution des dispositions de l'article 21 du Règlement intérieur de leur institution, les députés de la 9e législature de l'Assemblée nationale du Bénin ont approuvé ce mardi 23 avril 2024 le 3e rapport d'activités de leur Président. Ce rapport qui couvre la période allant du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024 a mis aussi l'accent sur les grandes réalisations et les ambitions du Président Vlavonou pour un Parlement ouvert et moderne.

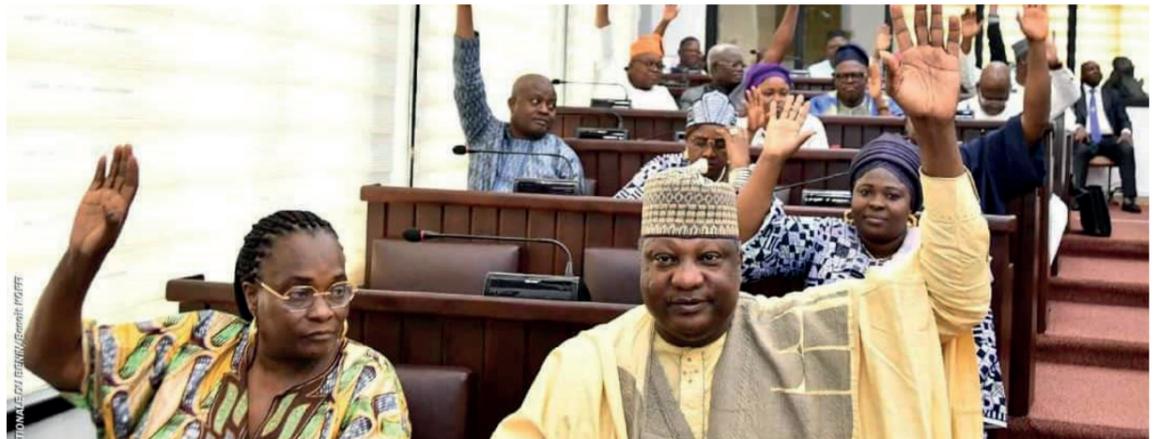
Il n'a cessé de le rappeler. Et pour l'exercice qui a consisté en cet après-midi du mardi 23 avril 2024 à examiner et approuver son 3e rapport d'activités depuis qu'il a été porté au perchoir pour le compte de la 9e législature de l'Assemblée nationale, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou l'a encore réitéré : « Ma plus grande ambition est de faire de l'Assemblée nationale un parlement de développement ».

Pour réaliser ce rêve qui lui est d'ailleurs très cher, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou avec toute l'équipe qui l'entoure ne se fait économie d'aucun sacrifice. Chaque jour qui passe, des pas non négligeables sont posés dans le sens de la réalisation de la modernisation et du renouveau du Parlement Béninois.

Pour le moins qu'on puisse dire, les perspectives en faveur d'une Assemblée

nationale mieux gérée par une dématérialisation efficace. On n'en veut pour preuve les efforts déployés pour rendre les délibérations du Parlement toujours plus transparentes et toujours plus accessibles au plus grand nombre par le renforcement des médias parlementaires.

Ici, le défi est de taille. Et c'est pourquoi le Président Louis Gbèhounou Vlavonou juge impérieux que la Radio et la Télévision Hémicycle puissent atteindre toutes les contrées de notre pays et bien au-delà. A cet effet, il est utile de mentionner que des essais sont en cours avec l'appui technique et financier du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) pour étendre les zones de couverture de radio hémicycle. Pour la phase pilote de ce projet, Kétou, Dassa, Natitingou et Parakou



se sont déjà vu attribuer des fréquences en bande FM. C'est du moins ce qu'a annoncé le Président Vlavonou à ses collègues députés. Pour ce qui est de la télévision hémicycle qui est pratiquement la première expérience en Afrique, un accord vient d'être signé pour sa présence sur le bouquet Canal+.

La chaîne de commande publique

Sur tout un autre front et toujours en ce qui concerne les ambitions qu'il a pour le Parlement béninois, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou fait savoir que la quête de transparence le pousse aussi à prêter un regard scrupuleux sur la chaîne de commande publique. D'ores et déjà il se félicite du fonctionnement régulier des différents or-

ganes de passation et de contrôle des marchés publics qui contribuent remarquablement au maintien de la bonne gouvernance des affaires publiques. C'est dans cette même dynamique, a-t-il dit, qu'il faut comprendre et situer l'action louable que mène la Cellule d'audit interne de l'Assemblée nationale relevant de son autorité. Des programmes de renforcement de capacités sont d'ailleurs prévus pour accompagner cette dynamique.

La santé : une priorité

« Dans le but de faire du Centre Médico-Social une structure sanitaire répondant aux normes et capable de remplir les défis sanitaires les perspectives suivantes concernant 04 volets devront être

atteintes », a dit le Président Louis Gbèhounou Vlavonou. Il s'agit, a-t-il poursuivi de : la création d'un laboratoire aux normes ; la réalisation de bilans annuels et de dossiers médicaux pour le suivi du personnel administratif et parlementaire ; l'augmentation de l'effectif du personnel (aide-soignant et infirmiers) pour faire face aux défis sanitaires et l'obtention de matériels indispensables (ambulance et équipement médical). « Ces nobles objectifs ne peuvent être atteints sans la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux et dans tous ses aspects », a martelé le premier responsable du Parlement Béninois...

El-Hadj Affissou Anonrin

3ème rapport d'activités de VLAVONOU

Des avancées reluisantes au contrôle de l'action gouvernemental

En exécution de l'article 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui stipule que le Président de l'institution doit rendre compte de ses activités et de sa gestion à l'Assemblée nationale et lui fournir toutes explications qui lui seront demandées, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a présenté son troisième rapport d'activités aux députés de la neuvième législature ce mardi 23 avril 2024 au palais des gouverneurs à Porto-Novo. À l'issue de cette présentation, 79 députés ont voté favorablement pour l'adoption dudit rapport.

L'une des grandes avancées relevées par le rapport d'activités du Président Vlavonou c'est bien le contrôle assidu et régulier de l'action gouvernementale. Tenez, pour la période allant du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024, les députés de la neuvième législature ont étudié vingt (20) questions orales et six (06) questions d'actualité. Entre autres questions orales examinées, on peut citer celles relatives:

- à la construction d'un palais impérial à Nikki (question posée par le député Oumarou LAFIA BOUBAKARI) ;
- à la nomination de monsieur Pascal NYAMULINDA au poste de directeur général de l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP), (question posée par le député Eric Louis Camille HOUNDETE) ;
- à l'accès universel à l'eau potable



- (question posée par le député Adjibadé Moukaram KOUSSONDA) ;
- au licenciement collectif de plus de deux cents (200) agents à la Société sucrière de Savè (question posée par le député Nicaise Kotchami FAGNON) ;
- à la restriction du pouvoir de contrôle de l'Assemblée nationale en matière de conventions de financement soumises à ratification (question posée par les députés Habibou WOROUCOUBOU et consorts) ;
- à l'organisation de la transhumance en République du Bénin et dans la sous-région (question posée par le député Adjibadé Moukaram KOUSSONDA et dix (10) autres) ;
- à la lutte contre la cybercriminalité au Bénin (question posée par le député Réginal KOUAGBEA-FIDE et quatre (4) autres) ;
- à la campagne 2022-2023 de commercialisation du soja et des noix de cajou (question posée par le député Gniré Fatoumata TONY

- GUIMBA) ;
- à l'expropriation des terres dans les localités de Xwlacodji et de Togbin en République du Bénin (question posée par le député Gafari ADECHOKAN et vingt (20) autres) ;
- à l'instauration de l'homosexualité dans le système éducatif béninois (question posée par le député Nourénu ATCHADE et quatre (4) autres) ;
- à la construction et modernisation des marchés urbains et régionaux inscrits dans le programme d'actions du gouvernement (question posée par le député Joël Timothée Sènou GODONOU) ;
- à l'état actuel de l'enseignement en République du Bénin (question posée par le député Constant NAHUM et vingt (20) autres) ;
- à la situation des aspirants au métier d'enseignant (question posée par le député Nourénu ATCHADE) ;
- aux perspectives de développement de la Zone industrielle de

Glo-Djigbé-Zè (question posée par le député Nestor NOUTAÏ) ;

- à la gestion des cantines scolaires (question posée par le député Domitien N'OUEMOU) ;
- au programme de pré-insertion professionnelle des jeunes, aspirants au métier d'enseignant (question posée par le député Nicaise Kotchami FAGNON) ;
- aux conditions de construction et de gestion du Sofitel Marina Hôtel & Spa (question posée par le député Célestin HOUNSOU et dix-neuf (19) autres) ;
- à l'incendie survenu dans un dépôt d'essence de contrebande à Sèmè-Kraké (question posée par le député Sèdozan Jean-Claude APITHY et quatre (04) autres)... pour ne citer que celles-là.

A y voir de près, la neuvième législature a amélioré considérablement ses performances en matière de contrôle parlementaire de l'action du gouvernement. En présentant son rapport d'activités le jeudi 02 novembre 2023, le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU au regard du nombre de questions enrôlées et pour améliorer la performance de la neuvième législature en matière de contrôle parlementaire de l'action du gouvernement, invitait ses collègues députés à appuyer sur l'accélérateur. Il ne serait donc pas exagéré de dire aujourd'hui que le Président de l'Assemblée nationale a joint l'acte à la parole.

POLO. AHOUNOU

Adoption du rapport d'activités du président de l'Assemblée Nationale

Le professionnalisme du tandem AMADOU DJIBRIL- AHYI reconnu par VLAVONOU

Pour sacrifier aux exigences de l'article 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU était face aux députés ce mardi 23 avril 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo pour présenter pour la 3ème fois son rapport d'activités qui couvre la période du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024.

A cette occasion et compte tenu de la qualité du travail abattu par la Questure, il a félicité une fois encore le Premier questeur Labiou AMADOU DJIBRIL et le deuxième questeur Chantal AHYI pour leur professionnalisme, leur collaboration et leur sens d'écoute

pour un Parlement mieux géré et moderne.

«...Nous avons mis en place des outils de gestion et beaucoup de réformes que personne ne viendra annihiler, que personne ne viendra faire disparaître. Il y a la dématérialisation; on verse régulièrement à la CNSS les cotisations, on



paie les impôts.... tout est nickel, je peux vous l'assurer. Tout ce qui se fait aujourd'hui ici, c'est le jour et la nuit avec tout ce que

nous ne sommes pas obligés de faire. Je remercie les questeurs. Je remercie les cadres de la questure pour tout le travail de

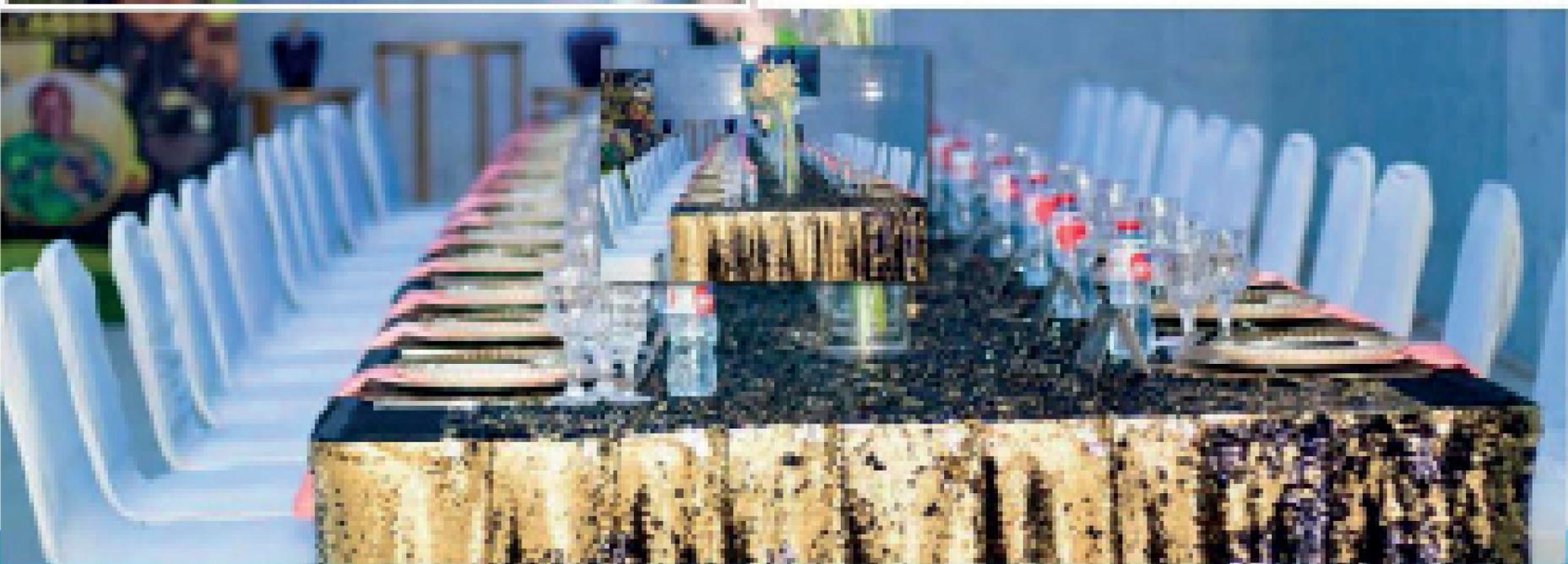
qualité qu'ils font. Franchement ils font un travail merveilleux et je voudrais mes féliciter publiquement ici. Je voudrais dire qu'il y a une gestion transparente, claire», a laissé entendre le président Louis Gbèhounou VLAVONOU dans la dernière partie de ses réponses aux préoccupations des députés. Comme quoi le tandem AMADOU DJIBRIL-AHYI continue d'écrire les belles pages de la 9ème législature aux côtés du président de l'Assemblée nationale.



EMERIC
Production

SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvlié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houliwé, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinement offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salons soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la géronte Estelle Akanni. Elles sont conçues avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houliwé non loin de la pharmacie Tokpota Dowa et dans la voirie en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privatives et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

📍 Fenou à Porto-Novo, Bénin - Devant l'église catholique St Paul de Dowa - Non loin de la pharmacie Tokpota Dowa - Non loin de la voirie en face de l'église catholique St Paul de Dowa

GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

📍 ANNEXE GUEST HOUSE FENOU non loin de l'Église Catholique St Paul de Dowa - Non loin de la pharmacie Tokpota Dowa - Non loin de la voirie en face de l'église catholique St Paul de Dowa



*En Mémoire de notre
Chère et Regrettée*

Mémé **Nana SOGLONOU**
Epse **GBENONCHI**

01/01/1927 - 23/03/2024

Les enfants de la défunte :

GBENONCHI Eugénie ;
GBENONCHI Gérard ;
GBEYA GBENONCHI Maïmouna Euphrasie.

Les petits-fils de la défunte :

Cécile, Adrien, Djogboui Adjowa, Thérèse Tchoukoui, Claude,
Akpéni Gisèle, Emilienne, Firmin, Hortense, Ashbelle, Paris,
Ivana, Nicole, Viviane, Nathalie, Aubin, Epiphanie, Léa, Diane, Toupie.

SAMEDI 18 mai 2024

9H00 : Messe d'enterrement selon les rites de l'Église de Pentecôte du Bénin ;
13H00 : Réception des invités ;
16H00 : Inhumation dans l'intimité familiale dans son village natal à Soglo nouhoué selon les rites de l'Église de Pentecôte du Bénin.

NB Les condoléances sont reçues sur place sous la conduite de l'orchestre de l'Assemblée nationale et de divers groupes folkloriques.



Mémé **Nana SOGLONOU**
Epse **GBENONCHI**

Les arrière-petits-fils de la défunte :

Mahoué, Pélagie, Dorcas, Prodige, Cléopâtre, Tonton, Ornella, Yolande, Clarisse,
Bertrand, Clairevi, Wilson, Nelson, Etia, Robert, Nathan, Florent, Richard, Togbo,
Crespine, Botoni, Joseph, Grâce, Merveille, Méhola, Nadine, Frida, Chadas, Unelle,
Rebasa case, Delgrace, Magloire, Abigaëlle, Junior, Amélé, John, Juliette, Offran,
Mirabelle, Ashley, Freddy, Christian, Leslie, Nicaelle, Laure, Cale, Jessica, Blessing,
Junior, Vire

Les arrière-arrière-petits-fils de la défunte :

Monique, Mahouli

INDICATION



EN FACE DE LA MAIRIE DE KLOUÉKANMÉ,
COUFFO - BENIN

Dress Code
BLANC

ANNONCE NECROLOGIQUE

La collectivité HOUNGBOKA de Houédogli à Toviklin et de Zouou à Klouékanmè ;
Les Collectivités SOGLONOU, DAMÉDE, KONGON et YOVOGBE de Klouékanmè ;
Les familles KOUDOUKOU, METOHOU, BALLOVI, KOWE, FANGNON de Klouékanmè ;

Les frères et sœurs de la défunte :

SOGLONOU Zoudjédo ; SOGLONOU Domanou ; SOGLONOU Paul ;
SOGLONOU Mahoukpo ; SOGLONOU Méhouédo ; SOGLONOU Doméchi ;
SOGLONOU Thomas ; SOGLONOU Kouéchiba ; SOGLONOU Djononwé ;
SOGLONOU Mébounou ; SOGLONOU Gnonchidé ;
SOGLONOU Gohoungodou Pauline ; SOGLONOU Simplice ; SOGLONOU Adiki.
Leurs épouses, époux, enfants et petits-fils ;

Les familles parentes, alliées et amies

ZANGLE, SEGLA, KOÏ, SEHOUNKO, GBEYA, GBENONCHI, KOUNOUDJI, DAVITO,
EDOH, GAYISSO, DAVI, EGBO, DAKE, SOKEGBE, KOUKPO, HOUETOGNON

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur très chère et
regrettée, **filie, sœur, tante, épouse, mère, grand-mère, arrière-grand-mère :**

SOGLONOU Hounhouégnon Tchivéhou

dite « **Nana Gahounon** », Epse **GBENONCHI**

Décédée le samedi 23 mars 2024 au CNHU-HKM de Cotonou
dans sa 97^e année.



Repose en Paix Mémé

Les enfants et petits-fils des feu frères et sœurs :

SOGLONOU Kodouï Tcbobo ; SOGLONOU Kodéwa ;
SOGLONOU Gouvéni ; SOGLONOU Elidi ;
SOGLONOU Nanouba ; SOGLONOU Honoudé ;
SOGLONOU Commandan ; SOGLONOU Atcha ;
SOGLONOU Norvivo ; SOGLONOU Gbavé ;
SOGLONOU Noubouli ; SOGLONOU Louffa dit Alpha ;
SOGLONOU Djéhoué ; SOGLONOU Imavo ;
SOGLONOU Tandjincou dit De Gaulle ; SOGLONOU Hoyigbé ;
SOGLONOU Nagbégnon ; SOGLONOU Akouéhou ;
SOGLONOU Mahougbe ; SOGLONOU Victorin ;
SOGLONOU Albert Towadé ; SOGLONOU Bernard ;
SOGLONOU Amousségnon ; SOGLONOU Kévodé ;
KOUDOUKOUI Gbénonchi.

PROGRAMME DES OBSEQUES

VENDREDI 17 mai 2024

15H00 : Levée de corps à la morgue PROCI de Cotonou ;
19H00 : Chapelle ardente au domicile de la défunte, maison GBENONCHI à
Klouékanmè ;
20H00 : Veillée de prières selon les rites de l'Église de Pentecôte du Bénin ;
23H00 à l'aube : Animation par l'orchestre de l'Assemblée nationale du Bénin et
divers groupes folkloriques ;



J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée ; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son avènement.

2 Timothée 4 : 7-8

Adoption du rapport d'activités du président VLAVONOU

Les députés Solange MEHOU, Eugénie KOUANA et Lafia BOUBAKARI apprécient...

Les députés de la neuvième législature se sont retrouvés hier au parlement pour examiner le rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale. Les élus du peuple avant de donner leur OK au président de l'institution parlementaire, les députés ont intervenu pour donner leur appréciation ou non du rapport d'activités de leur président. Parmi ceux qui ont apprécié le rapport d'activités, il s'agit de l'honorable Solange Afiavi MEHOU, de l'honorable Eugénie A. KOUANA, de l'honorable Lafia BOUBAKARI et bien d'autres. Voici les appréciations des députés précités.

He Solange Afiavi MEHOU:



Merci Monsieur le Président de m'avoir accordé la parole. A l'endroit de tous, j'adresse mes chaleureuses salutations. Le rapport d'activité du Président de l'Assemblée Nationale qui nous est soumis s'il faut le rappeler est structuré en quatre 04 points :

- Les activités menées au plan interne
- Les activités au plan externe
- Les activités du Cabinet du PAN
- Les difficultés et perspectives

Je suis particulièrement satisfaite de la lecture de ce rapport qui rend compte fidèlement de tout ce que nous avons accompli et dont nous avons tous été témoins. C'est pourquoi, il me plaît de féliciter le PAN et tout son Bu-

reau de même que l'ensemble de mes collègues députés pour l'œuvre législative loyalement accomplie ces six (06) derniers mois. Œuvre loyalement accomplie chers collègues, parce que ce sont :

- 20 séances plénières sans oublier les nombreuses réunions du bureau, de la conférence des Présidents et des Commissions permanentes;
- 15 lois votées dont deux (02) lois de finance sans omettre l'examen de proposition de loi de révision constitutionnelle qui n'a pas abouti;
- 26 questions orales et d'actualités dont une quinzaine examinée en plénière. S'il y a une autre raison de satisfaction, c'est notre assiduité qui nous anoblit et nous condamne en même temps à MAINTENIR LE CAP.

91 % de taux de présence pour les réunions du Bureau ;
90 % pour les réunions de la Conférence des Présidents et surtout 84% de taux de participation aux séances plénières ;
il n'y a pas de doute, la neuvième législature s'applique avec singularité et responsabilité à Révéler le Parlement béninois.

JE VOUS REMERCIE UNE FOIS ENCORE MONSIEUR LE PRESIDENT ET BONNE REPRISE A NOUS TOUS.

He Eugénie A. KOUANA:



INTERVENTION DE L'HONORABLE EUGENIE A. KOUANA SUITE AU RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale 9ème lé-

gisature,

- Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'AN,

- Mesdames et Messieurs les membres des diverses commissions

- Chers collègues députés

Permettez-moi de nous féliciter et de féliciter surtout le Président de l'Assemblée Nationale ainsi que tout le personnel du parlement pour le bon travail abattu jusqu'à là.

Monsieur le Président, c'est l'occasion de reconnaître vos efforts, vos implications personnelles, surtout les sacrifices et le don de soi dont vous faites offrandes pour que l'équité, l'égalité, la liberté d'expression et d'action règnent en maître dans ce parlement lors des plénières et autres activités. Ceci s'explique aussi librement par le volume et la qualité du travail abattu en ce temps record.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire particulièrement merci pour votre implication personnelle des activités du réseau des femmes parlementaires du Bénin et sans être éternellement insatiable, je voudrais inviter davantage votre regard bienveillant dans les activités du caucus des femmes parlementaires à travers le renforcement des capacités des femmes députées à l'Assemblée Nationale pour leur participation active à l'animation du parlement. Une fois encore merci à chacun et à tous pour le chemin parcouru. Que la bénédiction de l'Eternel soit avec chacun pour le reste du chemin et pour toujours.

Merci

He LAFIA BOUBAKARI :

Je voudrais à mon tour remercier le PAN pour la clarté, la rigueur et

le sérieux du rapport à nous soumis pour appréciation. Ce rapport, monsieur le président, reflète avec précision la synthèse des activités que vous avez mené, que dis je, que nous avons mené au cours de la période allant du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024. C'est le lieu de remercier le personnel de l'AN pour leurs divers apports, leurs diverses contributions et leur fidélité lors de la rédaction de ce rapport d'activités.

Le lundi 15 Avril passé, vous avez dans votre discours d'ouverture de la première session ordinaire au titre de l'année 2024, dit: « Il convient donc d'évaluer le chemin déjà parcouru pour s'en féliciter, ou au contraire déplorer les insuffisances éventuellement constatées, afin d'y apporter les améliorations requises » Et en terme de conclusion, on pouvait lire: et je vous cite « Lorsqu'on regarde dans la bonne direction, il ne reste plus qu'à avancer. » Le volume d'activités menées par notre institution dans cette période allant du 1er octobre au 31 mars 2024 confirme vos propos, monsieur le président et c'est avec joie que je voterai pour ce rapport à nous soumis aujourd'hui. Monsieur le Président, pour paraphraser certains, je dirai seulement ça bouge, ça avance.

Pour finir nous avons jugé utile d'attirer votre attention sur certaines préoccupations. Il s'agit du renforcement des capacités des députés, cette activité était une réalité au début de la présente législature, mais n'a été malheureusement pas poursuivie. Où en sommes nous par rapport au plan de formation des députés et du personnel administratif? La deuxième préoccupation est liée au niveau d'avancement du nouveau bâtiment de l'assemblée nationale



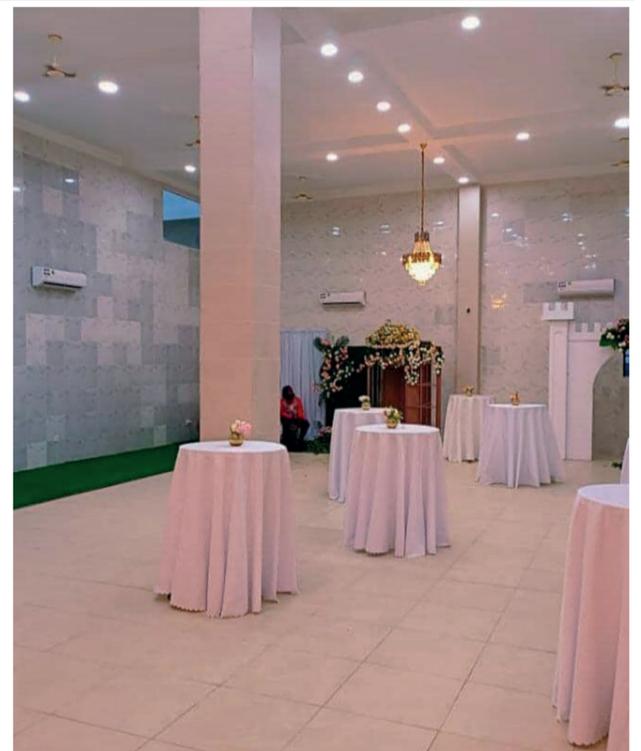
Pour une meilleure satisfaction de sa clientèle

«ELONA HOUSE» acquiert un nouveau groupe électrogène de grande capacité

Fidèle à son leitmotiv à savoir le «client est roi», Elona House a acquit depuis quelques semaines un nouveau groupe électrogène de grande capacité afin de couvrir ses besoins au grand bonheur de sa clientèle. A Elona House dorénavant, plus d'ennuis liés à l'alimentation en énergie électrique. 24 heures sur 24 avec ce nouveau groupe électrogène de 45 KVA, les clients ne peuvent plus subir les affres des coupures intempestives du courant électrique. Ainsi ils pourront jouir pleinement de l'attrait du cadre que leur offre Elona House. En effet, à Elona House, ce sont des chambres climatisées de dernière génération et des salles de fête de haut standing sans oublier un service de qualité dans la discrétion.



Quelques Photos



Consulat honoraire du Bénin à Libreville près du Gabon

Youssef MAROYA, une vie au service des Béninois

Le consulat honoraire du Bénin près de Libreville au Gabon apparaît depuis quelques temps comme l'une des administrations dynamiques et efficaces de la diplomatie béninoise avec à ses commandes Youssef MAROYA. Les actions de ce consul, telles des lettres d'or, sont gravées dans l'histoire de la communauté béninoise vivant au Gabon et surtout apparaissent comme un véritable terreau pour la coopération Sud-Sud. D'ailleurs à ce propos, il est l'un des artisans du renforcement de la coopération entre Libreville et Porto-Novo.



autres de la campagne de sensibilisation et de dépistage gratuit des cancers de femmes et des hommes en 2022; les séances de sensibilisation et d'information à l'endroit des transporteurs, des pêcheurs et des commerçants pour légaliser davantage leurs activités; le recensement des Béninois résidents au Gabon dans le fichier électoral; le

renouvellement et l'établissement du passeport de la Diaspora béninoise au Gabon grâce à l'enroulement biométrique; l'intégration réussie des Béninois au Gabon ..etc. La liste est longue. Prochainement plus précisément le 04 mai 2024 à Libreville, le consul honoraire Youssef MAROYA organise en collaboration avec la Communauté musulmane des ressortissants du Bénin à Libreville au Gabon (CoMuReB) le samedi 04 mai 2024 la grande cérémonie islamique et décorative dont il est le parrain. À cette cérémonie à laquelle le maire de la ville de Porto-Novo au Bénin, Charlemagne YANKOTY est attendu ainsi que d'autres personnalités, l'humanisme et le patriotisme du

consulat honoraire Youssef MAROYA seront une fois de plus mis en exergue.

À en croire le CoMuReB, le consul honoraire Youssef MAROYA agit sur tous les leviers pour non seulement rendre attrayant le séjour gabonais aux ressortissants béninois mais également, œuvre pour l'acquiescement de leurs devoirs, le maintien de la cohésion, de la paix et de l'entente en leur sein.

Et ce n'est pas le chargé de mission du maire de Porto-Novo, Wabi AMADANI, en bon artisan du renforcement de la coopération Sud-Sud entre Libreville et Porto-Novo, qui dira le contraire sur ce consul honoraire béninois.

L.A.H.O communication

son actif en quelques années, il faut noter plusieurs actions phares. Il s'agit entre

Premier trimestre de l'année 2024

Point des actions et perspectives dans les trois sous-secteurs de l'enseignement au Bénin

Après la rencontre du 08 novembre 2023, le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur Salimane KARIMOU, chef de file des Ministres du secteur de l'éducation, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madame Éléonore YAYI LADEKAN et le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Monsieur Kouaro Yves CHABI ont, chacun en ce qui le concerne, fait un point des actions menées au cours du premier trimestre de l'année 2024. C'était à l'occasion d'une conférence de presse conjointe qu'ils ont animée le mercredi 17 avril 2024 dans la salle de conférence des Tours administratives de Cotonou.

Dans son exposé, le Ministre Kouaro Yves CHABI a parlé dans un premier temps des mesures d'amélioration des conditions de travail des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) prises par le Gouvernement du Président Patrice TALON, mais aussi du niveau d'évolution de la situation relative à la réintégration des 175 enseignants ayant observé un mouvement de débrayage. « D'abord, je vous informe qu'ils ont été réintégrés dans la base de données. Nous avons reçu leur délégation et nous avons échangé. Là où les besoins sont, nous avons déjà déployé certains parmi eux. Ils seront tous déployés », a précisé le Ministre. Par rapport au reversement

des AME en ACDPE, le Ministre a rassuré : « Le principe est acquis. Le Gouvernement a décidé et il va le faire. Ils seront reversés. Nous discutons des modalités de faisabilité ». Le trimestre a été également marqué par les préparatifs des examens nationaux de fin d'année. Le Ministre Kouaro Yves CHABI a rassuré de ce que les préparatifs se déroulent très bien. Pour le compte du BEPC, session de juin 2024, il indiqué que 124.872 candidats ont été inscrits contre 121.844 en 2023. En ce qui concerne l'examen technique comme le CQM, le Ministre a informé que tout se met en place et environ 30.000 candidats se préparent à aller à l'assaut de ce diplôme.



De la présentation du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur Salimane KARIMOU, l'on note également des avancées. En plus des mesures sociales à l'endroit des AME, le trimestre a été marqué sur le plan administratif par la préparation de l'examen du Certificat d'Etude Primaire. À ce niveau, le Ministre a rassuré de la bonne préparation : « Les préparatifs de l'organisation de l'examen du CEP, session de juin 2024 se passent très bien. Nous avons environ 256.968 candidats contre 241.554 en 2023 ». Une augmentation de l'effectif des candidats de 6,38% rendue possible grâce aux mesures mises en place par le Gouvernement pour encourager les apprenants à ne pas abandonner les classes mais aussi de l'amélioration du



système d'encadrement. Les élections professionnelles n'ont pas été occultées. Le Ministre Salimane KARIMOU a informé qu'elles ont été organisées dans des conditions parfaites. Plusieurs autres sujets ont été abordés notamment les cantines scolaires. Des avancées sont également notées au niveau du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Pour la Ministre Éléonore YAYI LADEKAN, le processus pour combler le manque d'enseignants dans les universités est en cours. Elle a mis en lumière l'une des réformes les plus salutaires : « Nous avons aujourd'hui un fichier où nous pouvons aller chercher les futurs assistants dans les universités. C'est une grande avancée. Environ 1400 assistants des profes-



seurs d'université issue de la base de données des Aspirants au Métier d'Enseignant du Supérieur seront recrutés les prochains jours ». Sur les conditions de vie et de travail des étudiants, la Ministre a rassuré de ce que la commission mise en place par le Gouvernement est en train de faire un excellent travail et dont le rapport va permettre au Gouvernement d'agir davantage dans ce sens pour le bien-être des étudiants dans les universités publiques du Bénin. Des réponses ont été apportées aux différentes préoccupations des professionnels des médias. En attendant le prochain rendez-vous, les Ministres sont déterminés pour la poursuite du Programme d'Action du Gouvernement, chacun en ce qui le concerne.



ELONA HOUSE

**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**



SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40